



## Message 2023-DEEF-42

12 décembre 2023

### Projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la nouvelle politique régionale pour la période 2024-2027

*Nous avons l'honneur de vous soumettre un projet de décret relatif au crédit d'engagement NPR pour la période 2024–2027, tel que prévu par l'article 25a de la loi sur la promotion économique [LPEc ; RSF 900.1].*

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction et cadre général</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Programme NPR pluriannuel 2024-2031 de la Confédération</b>	<b>3</b>
<b>2.1</b>	<b>Le Conseil fédéral veut renforcer la compétitivité et promouvoir l'innovation des PME et des régions</b>	<b>3</b>
<b>2.2</b>	<b>La Nouvelle Politique Régionale</b>	<b>4</b>
2.2.1	Le Programme de mise en œuvre cantonal	4
<b>3</b>	<b>Enseignements de la période 2020-2023</b>	<b>5</b>
<b>3.1</b>	<b>Utilisation globale du crédit d'engagement</b>	<b>5</b>
<b>3.2</b>	<b>Analyse critique de la période 2020-2023</b>	<b>6</b>
<b>3.3</b>	<b>Points d'améliorations pour la période 2024-2027</b>	<b>7</b>
<b>4</b>	<b>Programme de mise en œuvre (PMO) 2024-2027</b>	<b>7</b>
<b>4.1</b>	<b>Le PMO 2024-2027 en un clin d'œil</b>	<b>8</b>
<b>4.2</b>	<b>Financement de projets d'innovation</b>	<b>8</b>
4.2.1	Projets touristiques innovants	8
4.2.2	Les projets industriels	9
4.2.3	Les projets transfrontaliers	9
4.2.4	Loi sur l'innovation	9
<b>4.3</b>	<b>Organismes de soutien cantonaux</b>	<b>10</b>
<b>4.4</b>	<b>Les organismes de soutien intercantonaux</b>	<b>10</b>
<b>4.5</b>	<b>Périmètre d'application</b>	<b>11</b>
<b>4.6</b>	<b>Eligibilité des projets</b>	<b>11</b>
<b>5</b>	<b>Engagement financier de l'Etat</b>	<b>11</b>

---

<b>5.1</b>	<b>Comparaison 2020-2023 / 2024-2027</b>	<b>11</b>
<b>5.2</b>	<b>Aperçu global</b>	<b>12</b>
<b>5.3</b>	<b>Stratégie cantonale : engagement financier du PMO 2024 -2027</b>	<b>12</b>
<b>5.4</b>	<b>Financement de l'engagement cantonal pour le PMO 2024-2027</b>	<b>12</b>
<b>6</b>	<b>Conclusion</b>	<b>13</b>

---

---

# 1 Introduction et cadre général

---

Selon l'article 25 de la loi sur la promotion économique (LPEc), le total des contributions financières prévues par la législation fédérale sur la politique régionale, dévolue à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, doit être arrêté par voie de décret pour une période maximale de cinq ans.

Le canton de Fribourg a présenté à la Confédération son programme cantonal pluriannuel de mise en œuvre pour la période 2024-2027. Il convient dès lors de faire coïncider la durée du crédit d'engagement prévu par la LPEc à une période identique, à savoir les années 2024-2027, tout en autorisant le Conseil d'Etat à prolonger d'une année la période d'utilisation du crédit d'engagement.

La loi fédérale sur la politique régionale (RS 901.0) est entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Le programme pluriannuel de la Confédération (PPA3) de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) s'étend sur 8 ans de 2024 à 2031.

L'objet du présent décret est de doter la première phase (2024-2027) des moyens nécessaires à sa mise en œuvre, à savoir d'un nouveau programme pluriannuel cantonal et d'un crédit d'engagement correspondant.

## 2 Programme NPR pluriannuel 2024-2031 de la Confédération

---

La Suisse est l'un des pays les plus compétitifs du monde et ses petites et moyennes entreprises (PME) doivent, au vu de la forte concurrence économique, continuer à investir dans l'innovation pour garder cet avantage concurrentiel. La NPR est, à cet égard, un des instruments essentiels qui permet de faire face aux changements toujours plus rapides des structures économiques et des exigences d'une économie globalisée. Ce programme contribue à promouvoir le transfert de connaissances, la qualification de la main d'œuvre régionale et le soutien à l'innovation pour les PME et les acteurs touristiques en général. La digitalisation et le développement durable deviennent des éléments essentiels qui accompagnent non seulement les changements structurels d'une économie globalisée mais qui permettent une résilience majeure face aux crises.

### 2.1 Le Conseil fédéral veut renforcer la compétitivité et promouvoir l'innovation des PME et des régions

Dans son message<sup>1</sup> sur la promotion économique, le Conseil fédéral souhaite encore accentuer les efforts en faveur des PME et des régions du pays, et valoriser les thématiques du développement durable et de la numérisation. En approuvant le message sur la promotion économique pour les années 2024 à 2027 avec un crédit de 217,3 millions, le parlement fédéral a validé les bases stratégiques de la promotion économique de la Confédération avec ses cinq objectifs principaux :

- > Améliorer les conditions-cadre des PME ;
- > Renforcer les régions ;
- > Contribuer au développement durable ;
- > Saisir les opportunités du numérique ;
- > Renforcer l'attrait de la place économique et touristique suisse.

---

<sup>1</sup> Message sur la promotion économique pour les années 2024 à 2027 du 25 janvier 2023

---

## 2.2 La Nouvelle Politique Régionale

La NPR soutient le développement économique des régions de montagne, des espaces ruraux et des régions frontalières. La Confédération et les cantons financent, avec le concours d'acteurs du secteur privé et d'autres tiers, des projets concrets, des activités de réseautage et des prestations de coaching visant à améliorer la compétitivité et l'innovation de ces régions et à stimuler ainsi la création de valeur. La NPR promeut l'exploitation économique des potentiels endogènes dans les régions cibles en s'appuyant sur les objectifs concrets des programmes régionaux<sup>2</sup>. Le canton de Fribourg entame ainsi, avec ce nouveau programme, sa cinquième période quadriennale depuis 2008 avec un bagage d'expérience lui permettant une valorisation de cette Politique fédérale en faveur des régions de manière toujours plus efficace.

En 2024, les domaines d'encouragement prioritaires actuels, à savoir l'industrie et le tourisme, vont être poursuivis. Une attention toute particulière sera donnée aux thèmes transversaux, à savoir, au-delà de la numérisation, le développement durable et l'économie locale - qui complète le principe de « base d'exportation » de la NPR. Concernant la politique du tourisme, les priorités thématiques porteront sur le développement de la promotion des investissements, le développement durable ainsi que la transformation numérique du secteur touristique.

### 2.2.1 Le Programme de mise en œuvre cantonal

Le Programme de mise en œuvre (PMO) cantonal constitue le document de référence pour la concrétisation de la NPR et la base contractuelle pour la convention conclue entre la Confédération et le canton de Fribourg concernant l'allocation des moyens fédéraux. Le principal axe de la NPR est l'encouragement de projets impliquant plusieurs partenaires dans le cadre des priorités thématiques que sont le tourisme et l'industrie. Ceci s'effectue au moyen des instruments suivants :

- > Les projets NPR ordinaires encadrés par les cantons ;
- > Les systèmes régionaux d'innovation (RIS) ;
- > Les programmes transfrontaliers avec des régions limitrophes (Interreg) ;
- > Les programmes spéciaux, à l'instar des mesures pilotes pour les régions de montagne en 2020-2023.

Le PMO 2024-2027 s'intègre de manière coordonnée avec les différentes stratégies mises en place ces dernières années (de développement économique, d'accompagnement de start-up, agroalimentaire, de développement durable, de développement du tourisme fribourgeois, Plan Climat, etc.). L'appui de la NPR renforce ces dernières et, inversement, ces dernières supportent les efforts d'une politique de développement et d'innovation en faveur d'un territoire compétitif et orienté vers une meilleure rentabilité de ses entreprises.

Pour la période 2024-2027, trois changements notables en lien avec la NPR ont été entérinés au niveau du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Le développement durable et l'économie locale deviennent des thèmes transversaux, au même titre que la numérisation, déjà présente dans le programme précédent. Le troisième changement concerne les projets de petites infrastructures, qui bénéficieront de critères assouplis issus des enseignements tirés des mesures pilotes pour les régions de montagnes (PMO 2020-2023).

A noter que les objectifs centraux de la NPR ne sont pas modifiés par son positionnement en tant qu'instrument pour un développement régional durable. Pour que la NPR puisse investir dans un projet, il faudra démontrer un impact économique régional pertinent.

En ligne avec les défis du programme gouvernemental du canton de Fribourg de la période 2021-2026, la stratégie du programme cantonal de mise en œuvre de la NPR 2024-2027 s'appuie sur une volonté de valorisation d'activités économiques et touristiques qui renforcent la compétitivité des différents acteurs à travers l'innovation, qui développent l'emploi à travers des places de travail attrayantes et qui intègrent les nouvelles tendances industrielles (bioéconomie, digitalisation) et sociétales (développement durable, économie de proximité).

---

<sup>2</sup> Message sur la promotion économique pour les années 2024–2027, paragraphe 4.2.1

---

### 3 Enseignements de la période 2020-2023

#### 3.1 Utilisation globale du crédit d'engagement

Malgré la crise sanitaire qui a durement frappé les priorités thématiques dans lesquelles la NPR est active dans le canton (industrie et tourisme) en 2020-2021 puis la crise énergétique en 2022, le spectre des porteurs de projets a continué à s'agrandir et le nombre de projets soutenus est en augmentation par rapport à la période précédente (76 en 2020-2023 contre 61 en 2016-2019).

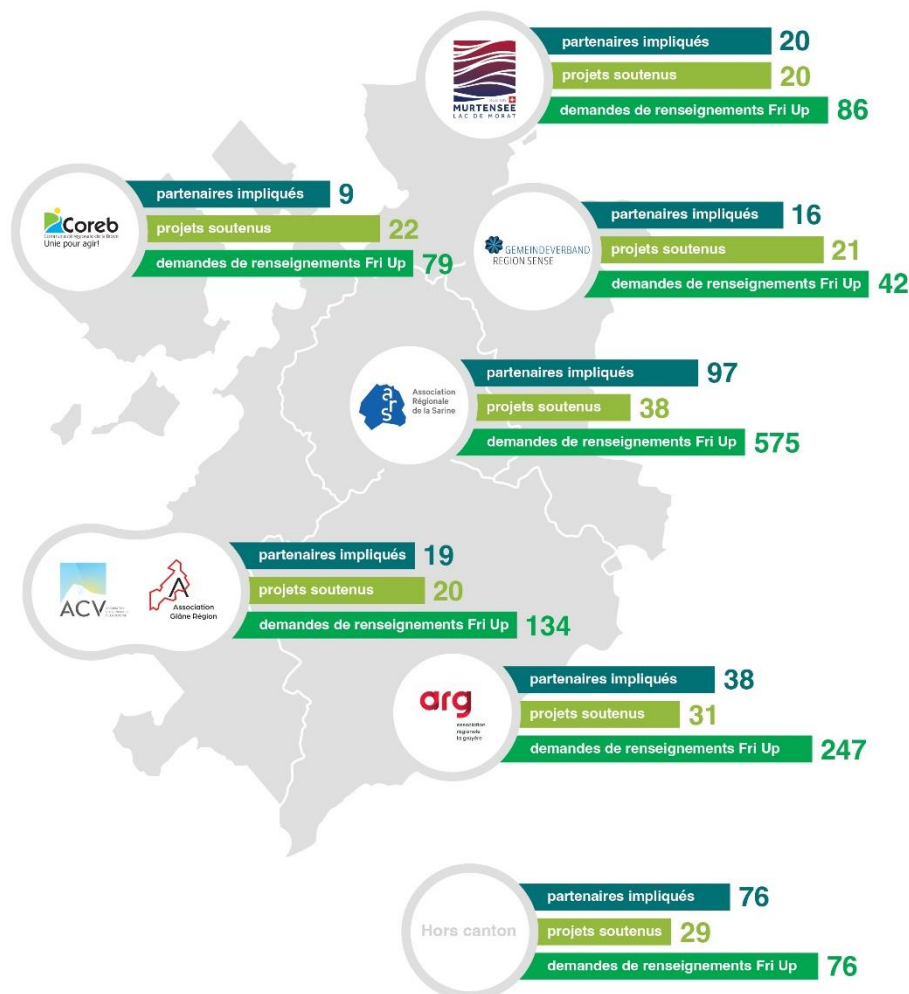
Les organismes de soutien (clusters, Fri Up, Innoreg-FR et INNOSQUARE) qui sont les principaux répondants sur le terrain, ont joué et continueront à jouer un rôle essentiel dans la mise en place de la NPR dans le canton. L'intégration de ces infrastructures dans l'écosystème fribourgeois appuie, de manière toujours plus efficace et coordonnée, les différentes stratégies cantonales.

Les budgets prévus ont été quasiment complètement engagés, ce qui d'une part démontre l'exactitude prévisionnelle cantonale dans la demande des moyens financiers mis à disposition et, d'autre part, que la NPR est fortement ancrée dans le paysage économique du canton avec toujours plus de porteurs de projet divers intéressés à se lancer dans des projets d'innovations. Au total, ce ne sont pas moins de 74 projets qui ont bénéficié d'un soutien à fonds perdu (AFP) pour un total de 13,06 millions de francs et 2 projets sous la forme d'un prêt pour un total de 600 000 francs.

Utilisation des AFP	FINANCEMENT			
	Total Budget NPR	Montants engagés	Montants engagés	Nombre de projets
	CHF	CHF	%	
Stratégie cantonale	<b>10 590 000</b>	10 280 741	97	68
Stratégie intercantonale	<b>1 992 000</b>	1 992 000	100	1
Stratégie transfrontalière	<b>800 000</b>	790 000	100	7
<b>Total général</b>	<b>13 382 000</b>	<b>13 062 741</b>	<b>98</b>	<b>76</b>

Plus de 270 acteurs différents ont été impliqués dans un projet NPR de manière directe ou indirecte depuis 2020 (72 % du canton de Fribourg). L'illustration ci-dessous permet de démontrer l'impact de la NPR sur toutes les régions en prenant en compte les nombres de partenaires impliqués dans les projets soutenus, le nombre de projets ayant un impact sur la région concernée ainsi que le nombre de demandes de renseignements auprès de Fri Up par région. Etant donné que des partenaires de plusieurs régions différentes peuvent être impliqués dans un même projet, une analyse des retombées économiques par région n'est pas envisageable.

# Répartition des partenaires



## 3.2 Analyse critique de la période 2020-2023

Malgré les crises sanitaires et énergétiques ayant perturbé la période 2020-2023, le nombre de projets soutenus par la NPR dans le canton de Fribourg a augmenté. Les organismes de soutien tels que Innoreg-FR et INNOSQUARE sont devenus des acteurs clés dans l'écosystème fribourgeois, soutenant efficacement les porteurs de projets. Cependant, les demandes de prêts pour les projets touristiques restent en deçà des espérances, mais leur attractivité devrait croître à l'avenir, notamment avec l'augmentation des taux d'intérêts bancaires. Les mesures pilotes pour les régions de montagne ont élargi la gamme de projets éligibles, en mettant notamment l'accent sur les petites infrastructures avec des soutiens à fonds perdus. L'analyse de l'impact économique de la NPR reste délicate en raison de deux facteurs : les retours économiques sont différés dans le temps et souvent indirects.

Au niveau des organismes de soutien, Fri Up a joué un rôle essentiel dans le soutien aux start-up du canton, avec une augmentation significative des demandes de conseils et des levées de fonds malgré la conjoncture économique. La réorientation de la plateforme INNOSQUARE a été bénéfique puisque depuis janvier 2020, plus de 190 idées de projets collaboratifs ont été discutées dont 23 ont abouties à des projets collaboratifs financés par la NPR. Ce sont ainsi 139 entreprises et 10 partenaires académiques qui ont été impliqués dans des projets collaboratifs. Du côté

---

d’Innoreg-FR, les objectifs en termes de soutien aux porteurs de projet pour l’entier de la période ont été remplis : plus de 210 idées de projets sont arrivées dont 41 ont bénéficiés d’un soutien NPR.

Les trois clusters thématiques (Building Innovation Cluster, Cluster Food & Nutrition, Swiss Plastics Cluster) ont également enregistré des succès, en augmentant leur nombre de membres et en favorisant l’innovation et la collaboration au sein de leurs secteurs respectifs.

### **3.3 Points d’améliorations pour la période 2024-2027**

Dans le cadre de la période NPR 2024-2027, la collaboration entre les divers organismes de soutien sera un élément central afin d’atteindre les objectifs donnés. Les principaux points d’améliorations pour la prochaine période sont :

- > Renforcement de l’impact des projets collaboratifs : l’accent sera mis sur le soutien à l’innovation après la clôture des projets collaboratifs, avec l’objectif d’augmenter leurs impacts. Cela nécessite une coordination entre les différents acteurs impliqués.
- > Complexité des projets touristiques ayant un impact sur l’environnement : une attention particulière sera portée aux projets touristiques nécessitant des infrastructures hors zones ou ayant un impact sur l’aménagement du territoire. Le développement d’un tourisme 4-saisons, notamment dans les Préalpes ainsi que les projets liés à la mobilité douce – VTT – sont particulièrement touchés par cette notion. Une coordination avec les diverses parties prenantes et les services d’Etat concernés sera nécessaire dans les phases de planification de ces différents projets.
- > Évolution des organismes de soutien : chaque organisme de soutien, comme Fri Up, INNOSQUARE, et Innoreg-FR, se concentre sur des domaines spécifiques tout en cherchant à renforcer la collaboration avec d’autres structures de soutien. Par exemple, Fri Up souhaite intervenir davantage dans la validation de marché, tandis qu’INNOSQUARE vise à digitaliser ses processus de services et à intensifier le soutien à l’innovation en réseau.
- > Focus sur la durabilité et la transformation numérique : le Swiss Plastics Cluster (SPC) mettra l’accent sur la durabilité et la transformation numérique des industries, en renforçant les liens avec d’autres clusters et entités de soutien. Le Cluster Food & Nutrition (CFN) cherchera à initier davantage de projets collaboratifs multidisciplinaires dans le secteur agroalimentaire. Enfin, le Building Innovation Cluster (BIC) se concentrera sur l’intégration de l’approche du développement durable dans les structures économiques du secteur de la construction, en anticipant les innovations futures. La collaboration entre ces clusters et d’autres acteurs sera essentielle pour atteindre ces objectifs.

Au vu des éléments présentés, on peut en conclure que la mise en œuvre de la NPR dans le canton de Fribourg a atteint sa vitesse de croisière durant cette période. L’apport des organismes de soutien comme INNOSQUARE et Innoreg-FR sont des piliers essentiels dans la mise en œuvre du programme puisqu’ils permettent d’identifier les publics-cibles, de soutenir les porteurs de projets potentiels et d’assurer le suivi des projets soutenus. Les collaborations entre les acteurs académiques et les entreprises sont un point fort de la NPR dans le canton de Fribourg et le maintien de cette culture de collaboration intersectorielle sera à nouveau un pilier de la priorité thématique Industrie et Services pour la prochaine période. Durant ce PMO, une attention particulière a été portée sur la gouvernance des projets, qui est un élément essentiel dans la réussite des projets par la suite. Pour la prochaine période, des réflexions sur le renforcement des synergies entre les diverses entités de soutien seront nécessaires afin de maintenir, voire de développer, l’attractivité de la NPR pour les porteurs de projet potentiels.

## **4 Programme de mise en œuvre (PMO) 2024-2027**

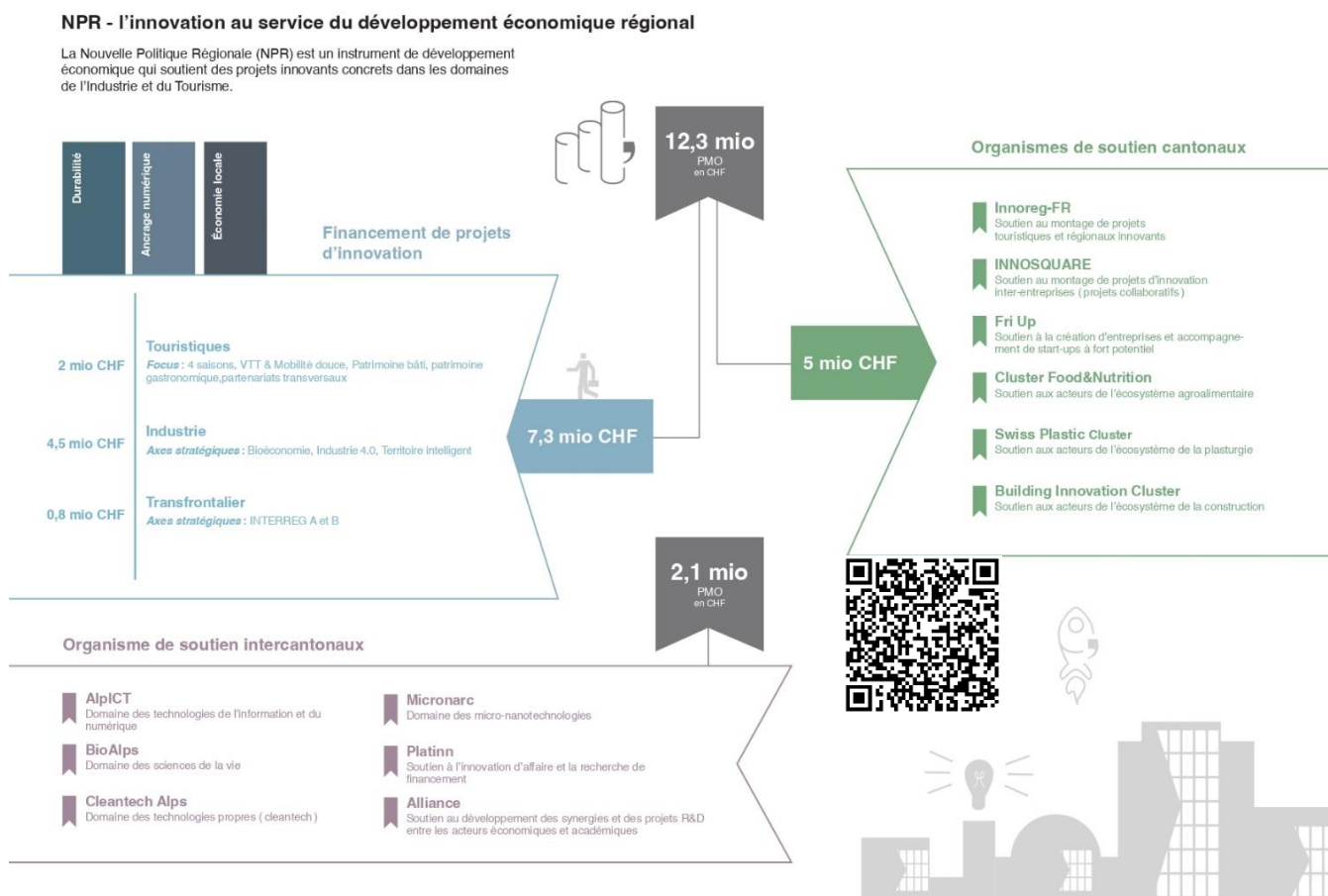
---

L’objectif du PMO 2024-2027 est de continuer à soutenir la stratégie d’innovation du canton de Fribourg. Cette stratégie implique notamment de consolider et de valoriser le capital territorial cantonal, ainsi que de développer des synergies avec les cantons limitrophes, permettant une meilleure efficacité des instruments NPR. A terme, cette

stratégie vise à améliorer l'attractivité, à accroître la compétitivité et à augmenter le PIB par habitant du canton tout en favorisant une croissance qualitative et durable.

## 4.1 Le PMO 2024-2027 en un clin d'œil

L'écosystème NPR mis en place par le canton de Fribourg doit, selon les objectifs fixés par la Confédération, promouvoir l'innovation, augmenter la compétitivité des régions, maintenir et créer les places de travail et réduire les disparités régionales. Pour ce faire, différents dispositifs sont appuyés et doivent, de manière coordonnée, travailler main dans la main, pour atteindre ces objectifs communs. Les organes de soutien doivent, entre autres, accompagner sur le terrain les différents porteurs de projet (PME et organisme touristiques) pour développer des projets d'innovation concrets. Cet écosystème a fait ces preuves et permet au canton de Fribourg une utilisation efficace de cet outil d'impulsion économique.



## 4.2 Financement de projets d'innovation

### 4.2.1 Projets touristiques innovants

Afin d'aider les organisations touristiques et les prestataires touristiques, la priorité thématique touristique NPR cantonale 2024-2027 prévoit de soutenir le développement d'infrastructures touristiques et le développement de projets visant à valoriser les atouts du tourisme fribourgeois via des nouvelles offres. Dans ce contexte, la NPR contribuera à l'augmentation de la valeur ajoutée générée par le secteur touristique dans le canton, principalement dans les thématiques suivantes.



---

Cinq focus ont été identifiés pour cette nouvelle période :

- > Tourisme quatre saisons afin de mieux lisser les flux de visiteurs sur les périodes plus longues ;
- > VTT et mobilité douce qui doivent à l'avenir permettre de mieux positionner le canton de Fribourg ;
- > Patrimoine gastronomique afin de maintenir la position dominante du canton en matière de tourisme gourmand ;
- > Patrimoine bâti avec notamment la valorisation des patrimoines médiévaux et alpestres ;
- > Partenariats transversaux avec les autres domaines tels que le sport, la culture, les produits régionaux, etc.

Les projets touristiques et régionaux sont dans la grande majorité des cas accompagnés par Innoreg-FR pour la préparation de la demande NPR.

#### 4.2.2 Les projets industriels

Les projets collaboratifs ont pour ambition de résoudre un défi de niveau pré-concurrentiel et innovant, exprimé par plusieurs entreprises, avec l'aide d'un organisme de recherche public au minimum. A la fin du projet, les résultats obtenus peuvent être utilisés par chaque entreprise afin de développer leur propre avantage concurrentiel. Les entreprises partenaires du projet peuvent aussi former une chaîne de valeur à même de produire un produit ou un service commun. Ils restent le moyen d'intervention le plus efficace du volet Industrie avec comme ambition renouvelée le renforcement du potentiel d'innovation et de compétitivité de l'industrie : le transfert de savoir et de technologie représente une composante essentielle de l'écosystème économique fribourgeois.

Pour ces projets, trois axes stratégiques ont été retenus. Il s'agit d'abord **de la bioéconomie (surtout la valorisation de la biomasse) et de l'industrie agroalimentaire** qui représentent un axe de développement important pour le canton de Fribourg qui veut devenir leader dans ce secteur. La poursuite d'une valorisation de ces axes a pour but de favoriser l'attractivité, les emplois, le dynamisme et de manière générale, la compétitivité de ces secteurs dans l'économie fribourgeoise.

Le deuxième axe est **l'Industrie 4.0**, portée par des technologies de pointe comme l'Internet des objets, l'intelligence artificielle, le big data, la fabrication avancée, l'automatisation et la robotisation ou encore l'impression 3D, elle bouleverse la manière de fonctionner des entreprises. Les acteurs économiques doivent opérer une transformation digitale et numérique leur permettant de garder l'avantage concurrentiel qui maintient notre tissu économique compétitif. La maîtrise de ces nouvelles technologies devient un enjeu essentiel pour les PME de notre pays et de notre canton.

Finalement les orientations du canton dans le domaine du **territoire intelligent (smart territory)** et ces nombreuses opportunités permettront de promouvoir l'innovation des entreprises afin de développer des produits et services. Une orientation « territoire intelligent » permet de fédérer les entreprises du canton dans des projets d'avenir, d'accompagner leur montée en compétences dans les technologies et activités les plus sophistiquées, de leur offrir des formations adaptées à leurs besoins. A noter que les projets collaboratifs sont accompagnés par INNOSQUARE avec le soutien des trois clusters selon la typologie de projet.

#### 4.2.3 Les projets transfrontaliers

Les projets Interreg offrent aux régions la possibilité de se développer via des projets transfrontaliers concrets. L'UE, les pays limitrophes, les cantons, la Confédération et des privés financent la coopération dans de nombreux domaines. La coopération transfrontalière apporte une plus-value dans les projets par la possibilité d'élargir les partenariats au-delà de nos frontières nationales. Il s'agit de saisir des opportunités qui se présentent dans les domaines et objectifs du PMO cantonal. Les domaines visés sont le tourisme, la bioéconomie (par exemple avec la région du Grand Est), l'agroalimentaire et l'ancrage numérique en y associant des instituts académiques et des entreprises.







#### 4.2.4 Loi sur l'innovation

La loi sur l'innovation, en gestation depuis quelques semaines, ne modifiera pas, dans ses grandes lignes, le volet concernant la Nouvelle Politique Régionale (NPR). En effet, comme écrit dans le chapitre 2.2, l'objectif principal restera celui d'améliorer la compétitivité des régions en stimulant la création de valeur. Concrètement cela se traduira, aussi dans cette nouvelle loi, par la stimulation de l'innovation (industrielle et touristique) à travers des aides

à des acteurs ciblés. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'innovation n'exercera pas une influence directe sur le programme NPR 2024-2027. En effet, la décision des montants à y allouer (cantonaux et fédéraux) sont décidés cette année pour le programme qui se terminera en 2027. En revanche, la nouvelle loi pourrait prévoir l'attribution de crédits d'engagements et d'orientations différents pour les années 2028-2031.

### 4.3 Organismes de soutien cantonaux

Les organismes de soutiens sont indispensables dans la stratégie d'innovation du canton de Fribourg. Preuve en est l'accompagnement de la quasi-totalité des projets avant la soumission par une ou plusieurs de ces structures. Chacune de ces entités répond à un besoin spécifique et s'intègre de manière coordonnée dans l'écosystème fribourgeois. La proximité du terrain de ces entités est aussi d'une grande importance pour communiquer auprès du public-cible. Toutes ces tâches, concentrées à un niveau suprarégional, permettent une meilleure répartition des soutiens dans les régions et garantissent un standard de qualité des projets similaires sur tout le territoire cantonal. Ce modèle, plébiscité par le SECO, permet enfin une meilleure allocation des ressources qui priorisent les missions en lien avec la NPR.

<p><b>INNOSQUARE</b></p> <p>Soutien au montage de projets d'innovation inter-entreprises (projets collaboratifs)</p> 	<p><b>FRI UP</b></p> <p>Soutien à la création d'entreprise et à l'accompagnement de start-up à fort potentiel</p> 	<p><b>INNOREG-FR</b></p> <p>Soutien au montage de projets touristiques et régionaux innovants</p> 
<p><b>BUILDING INNOVATION CLUSTER</b></p> <p>Soutien aux acteurs de l'écosystème de la construction</p> 	<p><b>CLUSTER FOOD &amp; NUTRITION</b></p> <p>Soutien aux acteurs de l'écosystème de l'agroalimentaire</p> 	<p><b>SWISS PLASTIC CLUSTER</b></p> <p>Soutien aux acteurs de l'écosystème de la plasturgie</p> 

### 4.4 Les organismes de soutien intercantonaux

L'Association Réseau Innovation Suisse Occidentale (ARI-SO), est un réseau interactif couvrant la Suisse occidentale (FR, VD, VS, NE, GE, JU) et permettant aux PME et start-up de développer et de mener à bien des projets innovants. La collaboration des cantons de Suisse occidentale dans le RIS-SO permet à nos entreprises de bénéficier des prestations de **Platinn**, **d'Alliance** et des quatre plateformes sectorielles – **AlpICT**, **BioAlps**, **Cleantech Alps** et **Micronarc**. Le fonctionnement mis en place avec la PromFR comme antenne cantonale, qui conseille et oriente les entreprises (état au 31.12.2022 : 251 entreprises) vers le prestataire le plus apte à les aider dans leur projet d'innovation, a prouvé son efficacité

## 4.5 Périmètre d'application

La demande du canton de Fribourg d'intégrer les deux communes de Basse Singine, à savoir Bösinggen et Wünnewil-Flamatt, dans le périmètre de la NPR pour la période 2024-2027, conformément à l'article 1 al. 2 let. a de l'Ordonnance sur la politique régionale (OPR), a été acceptée par le SECO, comme c'était le cas pour la période 2020-2023.

## 4.6 Eligibilité des projets

L'évaluation de l'éligibilité des projets au titre de la NPR sera effectuée sur la base des critères déjà en vigueur pour la première phase de la politique régionale, comprenant notamment :

- > La dynamisation de la création de valeur à l'échelle régionale ;
- > L'amélioration de la capacité d'exportation au niveau régional ;
- > La contribution au maintien/à la création d'emplois ;
- > La viabilité à terme sans apports de fonds de la politique régionale ;
- > Le potentiel d'innovation pour la région ;
- > La contribution au développement durable ;
- > L'effet positif sur la mise en réseau des acteurs.

Il sied finalement de relever que l'évaluation de la contribution au développement durable des projets sera effectuée. Tout projet relevant de l'une des politiques sectorielles fera l'objet d'une demande de préavis auprès des services compétents de l'administration cantonale.

De manière systématique, il sera demandé dans la prochaine période d'incorporer dans l'exécution du projet (lorsque cela peut être considéré comme réaliste) les indicateurs permettant de quantifier l'impact économique du projet.

## 5 Engagement financier de l'Etat

### 5.1 Comparaison 2020-2023 / 2024-2027

Comparaison entre le budget 2020-2023 et le plan budgétaire 2024-2027 :

	Canton		Confédération		Total	
	AFP CHF	Prêts CHF	AFP CHF	Prêts CHF	AFP CHF	Prêts CHF
Total 2020-2023	7 386 000	3 600 000	5 996 000	2 000 000	13 382 000	5 600 000
Total 2024-2027	7 386 000	2 000 000	7 041 000	2 000 000	14 427 000	4 000 000
<b>Différence</b>	<b>+0 %</b>	<b>-45 %</b>	<b>+17 %</b>	<b>0%</b>	<b>+8 %</b>	<b>-29 %</b>

Les montants **cantonaux** à fonds perdu mis à disposition pour la période 2024-2027 restent identiques. Les montants pour les prêts, au vu de leur faible utilisation, ont été revus à la baisse. La Confédération augmente sa contribution à fonds perdu de 17 % en raison de la satisfaction de la mise en œuvre du PMO 2020-2023 et de la stratégie présentée dans le PMO 2024-2027.

## 5.2 Aperçu global

Le budget du PMO 2024-2027 est réparti de la manière suivante entre les **trois niveaux stratégiques** de la NPR :

STRATEGIE	FINANCEMENT			
	CANTON		CONFEDERATION	
	AFP CHF	Prêts CHF	AFP CHF	Prêts CHF
Stratégie cantonale	5 945 000	2 000 000	5 600 000	2 000 000
Stratégie intercantonale	1 041 000		1 041 000	
Stratégie transfrontalière	400 000		400 000	
<b>Total général</b>	<b>7 386 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>7 041 000</b>	<b>2 000 000</b>

Conformément à la convention-programme entre la Confédération et l'Etat de Fribourg concernant l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2024-2027, la Confédération s'engage pour un montant global de 7 041 000 francs des aides à fonds perdu et des prêts remboursables à hauteur de deux millions de francs.

Il sied également de relever que seuls les fonds attribués à la stratégie cantonale sont versés au canton de Fribourg. Les aides octroyées aux deux autres stratégies sont versées par la Confédération directement aux cantons leaders, qui sont les partenaires contractuels de celle-ci pour les stratégies intercantonale et transfrontalière.

## 5.3 Stratégie cantonale : engagement financier du PMO 2024 -2027

Le tableau ci-dessous démontre de quelle manière les fonds cantonaux et fédéraux attribués à la **stratégie cantonale** du PMO 2024-2027 sont répartis entre les différents volets de cette stratégie.

VOLET	CHAMP D' ACTIONS	Canton AFP CHF	Confédération AFP CHF	Canton Prêts CHF	Confédération Prêts CHF
Financement de projets d'innovation	Projets collaboratifs industrie	1 500 000	1 500 000		
	Projets nouvelles thématiques + push innovation	755 000	755 000		
	Projets touristiques	1 000 000	1 000 000	2 000 000	2 000 000
	<b>TOTAL</b>	<b>3 255 000</b>	<b>3 255 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>
Organismes de soutien*	Fri Up	995 000	850 000		
	INNOSQUARE	310 000	310 000		
	Innoreg-FR	635 000	435 000		
	Clusters	750 000	750 000		
	<b>TOTAL</b>	<b>2 690 000</b>	<b>2 345 000</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>5 945 000</b>	<b>5 600 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>

\*Les organismes de soutien feront l'objet d'une demande de subvention NPR (avec Business Plan et objectifs à atteindre) qui sera traitée et préavisée par la Commission des mesures d'aide en matière de promotion économique (CAPE).

## 5.4 Financement de l'engagement cantonal pour le PMO 2024-2027

Conformément à l'article 16 al. 2 de la loi fédérale sur la politique régionale, les cantons sont tenus d'apporter à la réalisation de leurs programmes de mise en œuvre une contribution financière au minimum égale à celle de la Confédération. Les cantons sont libres d'engager des moyens financiers supplémentaires dans des domaines

---

stratégiques pour leur développement économique. Le canton de Fribourg utilise cette possibilité et prévoit d'allouer 5 % de plus que le minimum requis selon le droit fédéral.

Le total des engagements du canton pour la mise en œuvre du PMO 2024-2027 de la NPR s'élève donc à 9 386 000 francs, soit :

- > 7 386 000 francs pour des aides à fonds perdus ;
- > 2 000 000 de francs pour des prêts.

Il est prévu de financer ces montants de la manière suivante :

- > Par l'octroi d'un nouveau crédit d'engagement à hauteur de 9 386 000 francs permettant de couvrir les besoins financiers exprimés ci-dessus ;

## 6 Conclusion

---

Selon la loi fédérale sur la politique régionale et selon la législation cantonale, le présent projet de décret doit permettre d'obtenir les moyens suffisants pour l'application de la NPR pour la période 2024-2027.

Par conséquent, le programme d'allocation des contributions financières en faveur de la politique régionale pour la période 2024 à 2027 s'élève à 18 427 000 francs, dont 14 427 000 francs sous forme d'aides à fonds perdus et de 4 000 000 francs sous forme de prêts remboursables.

S'agissant d'une dépense brute et unique inférieure à la limite légale, puisque le montant à charge du canton s'élève à 9 386 000 francs, le projet devra faire l'objet du vote à la majorité des membres du Grand Conseil, selon le prescrit des articles 140 et 141 al.2 let. a de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil (LGC ; RSF 121.1).

Le décret, compte tenu du montant du crédit proposé, n'est pas soumis au référendum financier facultatif.

Le présent projet n'influence pas la répartition des tâches Etat-communes. Il ne soulève aucun problème sous l'angle de la conformité au droit de l'Union Européenne.

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'adopter le présent projet de décret.